

Conte de Noël : Abdel condamné à de la prison pour violences contre sa femme, incroyable !

écrit par Claude t.a.l | 27 décembre 2020



Je vais vous raconter un conte de Noël...

C'est parce qu'il ne trouvait pas ses chaussons à son retour du marché, dimanche 20 décembre, qu'Abdel a porté **des coups de pied et de poing à sa femme, sans oublier de lui cracher dessus**, de lui arracher une touffe de cheveux. Et de la menacer de mort.

Et, figurez-vous qu'il a été condamné à 1 an de prison ferme.

C'est pas un beau conte de Noël, ça ?

Un salopard qui est puni (même légèrement), ce n'est pas fréquent, ça n'arrive qu'à Noël !

C'était un conte de Noël authentique :

Des années de violences contre son épouse et devant ses enfants : un Pryvatain condamné à un an ferme.

Abdel, un Pryvatain de 58 ans, a été condamné mercredi 23 décembre à un an de prison ferme pour "violences habituelles" contre son épouse ces dernières années. Il avait été arrêté après lui avoir porté des coups... parce qu'il ne retrouvait pas ses chaussons.

C'est parce qu'il ne trouvait pas ses chaussons à son retour du marché, dimanche 20 décembre, qu'Abdel a porté **des coups de pied et de poing à sa femme, sans oublier de lui cracher dessus**, de lui arracher une touffe de cheveux. Et de la menacer de mort :

"Si tu n'arrêtes pas tes gamineries, je vais t'égorger avec un couteau."

Il comparaissait, mercredi 23 décembre, devant le tribunal correctionnel d'Orléans.

[il ne trouve pas ses chaussons, accuse sa femme de les avoir pris et la frappe](#)

Des violences répétées, depuis trois ans au moins

Mais pas seulement pour cette attaque. Les violences remontent à 2018, au moins. **Sur fond d'alcool, qui rend Abdel violent. Sur fond de difficultés financières**, chaque conjoint accusant l'autre de ne pas prendre en charge sa part des finances du couple. **Sur fond de confinement** qui, en privant l'homme d'une partie de son revenu, n'a fait qu'exacerber la crise conjugale.

En garde à vue, le quinquagénaire n'a pas voulu reconnaître la gravité des faits, accusant son épouse, "manipulatrice", de

“simuler”. Mais devant le tribunal, il s’effondre. *“J’ai beaucoup réfléchi cette nuit, j’ai réalisé ce que j’avais fait. Je ne conteste rien, je réalise que je ne suis pas crédible. C’est dur, Madame le juge, d’entendre le témoignage des enfants”*, lâche-t-il, des sanglots dans la voix.

[Deux “adresses refuges” pour les femmes battues sont désormais opérationnelles à Orléans](#)

Les enfants témoins, et obligés de s’interposer

Car si la victime est son épouse, ce sont les témoignages de leurs quatre enfants qui l’accablent. *“Mon père, je l’aime, il nous aime, mais c’est un mari violent”*, a déclaré sa cadette, une adolescente.

Le frère aîné raconte que “ça fait longtemps que ça dure”, et se dit témoin d’une vingtaine ou une trentaine de ces altercations. *“Ma mère dort dans la chambre de mes sœurs car elle a peur de mon père. Elle répond aux insultes depuis quelque temps, mais ce n’est pas elle qui commence.”*

Ça fait mal au cœur de voir sa maman se faire battre sous nos yeux.

LA FILLE CADETTE DU COUPLE

Ce dimanche, d’ailleurs, **ce sont les enfants qui se sont interposés pour défendre leur mère !**

Un an de prison ferme

“Vous trouvez ça normal que votre femme ait peur de vous au point de dormir avec ses filles ?” interroge la présidente Anne-Flore Bouvard. **La victime a aussi évoqué des relations sexuelles non consenties**, sans souhaiter porter plainte.

“Comment voyez-vous la suite des choses ?”, demande le magistrat. Abdel prévoit de vivre chez des amis et “aimer mes enfants à distance”. *“Je souhaite des sanctions pas trop*

sévères pour pouvoir travailler, aider ma famille. Si je vais en prison, je perds mon travail, je perds mes enfants.”

Le tribunal le condamne à **deux ans de prison, dont un an avec sursis**, avec obligation de se soigner et de travailler, **interdiction d’entrer en relation avec son épouse**. Il sera convoqué devant le juge d’application des peines.

https://www.larep.fr/saint-pryve-saint-mesmin-45750/actualites/des-annees-de-violences-contre-son-epouse-et-devant-ses-enfants-un-privatain-condamne-a-un-an-ferme_13895824/